



Resiliation de contrat a karis formation

Par **valoomademoiselle**, le **04/07/2013** à **07:11**

Bjr a ttes et a ts ,

Voila , j ai essaye également de me separer d eux , suite a des problemes financiers et ils n ont rien voulu entendre ! J ai reçu un courrier simple de creandis avec des menaces similaires a ce que j ai pu lire sr ce forum, j ai pris peur , je lai contacte , elle exigeait que je régle la totalite de ma dette 957 euros ! Elle ne voulais rien entendre ! J ai donc fait un courrier recommande avec Ar lui explicant ma situation et lui proposant mes possibilites de reglements et pour lui prouver que j etais de bonne foi

J ai joint un premier reglement de 160 e et le reste en 6 paiements, et je me suis engage fermement a regler ma dette !

J ai tellement peur de ces procedures de mise en demeure ...

Ma question est ayant envoyé deja une demande de resiliation en LRAR , est ce que celle ci a pris effet et est ce que je peux stopper les reglements a creandis? Car j ai reçu apres mon reglement de 160 e , um mail de mise en demeure de payer ss 8 jrs !! Que puis je faire dans cette situation ?? Svp aidez moi a trouver une solution ? Merci

De plus je viens de retrouver le courrier de reponse de karis suite a ma demande de resiliation . Il lon envoyé 3 jrs apres mais en courrier simple . Donc si jai bien compris mon contrat a ete resilie !!

Par **Mieilleuse**, le **04/07/2013** à **11:31**

bonjour

Et voilà ça repart de plus belle appel à 6h du matin plus message sur ma boîte vocale me disant de rappeler Immédiatement et sms en plus me disant qu'elle n'a pas reçu mon

paiement mais bizarrement lorsque je lui ai parlé elle m'a dit que j'ai jusqu'au 5 pour payer et nous sommes le 4. Pas cohérent tout ça